

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	37 (1949)
Heft:	768
Artikel:	Lettre ouverte à M. Kobelt : conseiller fédéral
Autor:	Sennwald, Ewyane / Kobelt
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-266914

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les femmes s'adressent à nos autorités

Lettre ouverte à M. Kobell conseiller fédéral

Il faut 500 femmes, chaque année, dans l'armée. S'engager dans l'armée est pour les femmes la plus belle occasion de servir la patrie. (Les journaux).

Monsieur le Conseiller fédéral,

Votre appel pathétique aux femmes suisses a soulevé, en nous, tant de sentiments, que je m'en voudrais de ne pas vous en exprimer au moins une partie.

Trouvez-vous chaque année les 500 volontaires nécessaires à la défense du pays? C'est possible mais non certain... En effet, vous faites appel à leur esprit civique, mais vous ne parlez pas de leur donner les droits civiques qu'elles réclament depuis si longtemps.

Après une guerre qui a prouvé la valeur de la femme suisse son dévouement sans borne et son esprit de sacrifice — notre général lui-même a reconnu que, sans l'appui des femmes, l'armée suisse n'aurait pu tenir — le Département militaire fédéral ne songe qu'à leur lancer un nouvel appel sans compensation, alors que les citoyennes de tous les pays civilisés ont reçu leur certificat de maturité!

En! bien non, Monsieur le Conseiller fédéral, ce n'est pas suffisant. Votre appel nous choque parce que, une fois de plus, on réclame le concours des femmes tout en les maintenant dans une infériorité humiliante.

Voilà des siècles qu'elles donnent des preuves de leur patriotisme par un travail obscur et sans gloire, mais d'importance capitale. Que faut-il donc de plus à l'électeur suisse pour lui donner conscience de son égoïsme et de sa responsabilité vis-à-vis de sa compagne?

Avant donc de lancer un nouvel appel aux femmes pour qu'elles lâchent leurs occupations féminines et se mêlent à la rude vie militaire, ne croyez-vous pas qu'il serait de bonne politique de travailler l'opinion publique dans un sens favorable à l'octroi des droits civiques à la moitié de la population qui a la charge des foyers domestiques?

Les femmes sont ainsi faites qu'elles abattaient des kilomètres pour un geste courtois, pour un égard, pour une bonne parole à leur endroit, et les femmes suisses, Monsieur le Conseiller fédéral, répondraient avec beaucoup plus de spontanéité à votre appel si elles se sentaient autre chose que de la sim-

Lettre de l'Alliance à M. Rubatell, conseiller fédéral

Le 28 juin dernier, l'Alliance de sociétés féminines suisses a été invitée à envoyer une représentante à la Conférence consultative sur la diminution des subventions fédérales qui ont permis de maintenir à bas prix, des produits de première nécessité comme le pain et le lait.

L'Alliance a adressé, alors, le 12 juillet, à M. le Conseiller fédéral Rubatell, une lettre pour le remercier d'avoir bien voulu l'inviter à cette conférence et pour définir sa position sur ce sujet:

Dans l'intérêt du maintien de l'accord de stabilisation, les cercles féminins sont aujourd'hui en principe opposés à toute augmentation des prix. On a pourtant démontré à la conférence que, en ce qui concerne le coût de la vie, le chiffre index de 163 qui avait été atteint au moment où se décida l'accord de stabilisation, était descendu. Mais, pour des raisons psychologiques, toute nouvelle augmentation serait, à notre avis, une erreure.

Il ne faut pas oublier que le pain joue un grand rôle dans les ménages des ouvriers des classes moyennes. Comme c'est un aliment bon marché, il est de plus en plus employé sous différentes formes, par les ménages modestes pour l'alimentation de la famille. Or, aujourd'hui, dans bien des catégories professionnelles, le revenu commence à baisser; pour ces travailleurs, il ne faut pas que le revenu réel soit encore réduit par des augmentations de prix.

Suivent des considérations sur le prix, la qualité et la consommation du pain gris, afin de voir comment on pourraient cependant ne pas négliger le problème de la réforme des finances fédérales qui est lié à toutes ces subventions, mais là, hélas! git la difficulté.

ple main-d'œuvre au service du pays. Elles sont des citoyennes conscientes de la gravité des temps, de la nécessité d'une action prompte et efficace, et qui demandent d'urgence la reconnaissance légale de leur qualité de citoyenne que vous invoquez.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de nos sentiments patriotiques et féministes.

Ewyane Sennwald.

Y a-t-il encore des esclaves ?

Nous croyons intéressant de publier une lettre, parue dans le Rassemblement des Femmes Républicaines, qui montre que lorsqu'on donne des subventions, encore faut-il savoir dans quelles conditions on les donne et à qui on les verse.

Chère Madame,

Vous ne nous rappelez peut-être pas de moi. Amie de Mme Brunschwig, membre de l'U.F.S.F. depuis de longues années, j'ai le plaisir de vous rencontrer et de vous entendre souvent dans nos réunions à Paris.

Aujourd'hui, âgée et retirée, comme Mme Roux, au fond de notre Bretagne, je ne m'occupe plus de la propagande mais je reste intéressée par toutes les questions qui touchent à l'émancipation de la femme.

Comment voulez-vous que les femmes paient leur travail comme allocations familiales. Le mari trouve cela charmant. Tous les ans la femme produit un enfant, comme la vache à l'écurie produit un veau, et le revenu augmente d'autant.

Une autre femme accouche en disant: « Ah ! 30.000 fr. qui sort de mon ventre.

Une autre assez triste annonce un Nme héritier en perspective. On lui dit: « Oh ! encore un ? » — « Que voulez-vous, il fallait bien, mon mari voulait à tout pris une motocyclette. »

Une autre, même cas: « Comment, encore un ? » (Il s'agit d'un treizième). — « Ah ! Madame, on n'est pas maîtresse du corps, allez ! »

Comment voulez-vous que les femmes paient leur travail comme allocations familiales. Le mari trouve cela charmant. Tous les ans la femme produit un enfant, comme la vache à l'écurie produit un veau, et le revenu augmente d'autant.

Et si nous parlions de la « qualité » de ces enfants. Il faut voir cela de près. Anormaux, abandons, familles déchues, tribunaux regorgeant d'affaires pour ce qu'il est convenu d'appeler l'enfance malheureuse mais inredressable, prisons pleines, cas d'aléniations mentales de plus en plus nombreux.

Comment une femme pourrait-elle s'occuper d'éduquer de nombreux enfants, avec les charges écrasantes de l'élevage ?

De plus, beaucoup de mères travaillent; alors, ce sont les malheureuses grand'mères qui, après avoir élevé les leurs sont obligées à 70 ans de recommencer pour aider leurs filles.

C'est une situation abominable. Nous marchons avec cette rage de repopulation à une guerre certaine, à une race de dégénérés car les femmes sont épuisées et les enfants s'en ressentent.

Quant aux hommes, plus égoïstes que jamais et si souvent alcooliques !

A mon avis, l'article est bien intentionné, mais la question est traitée « en homme ».

Le commentaire vaut, en ce qui concerne le côté pratique; mais j'aurais préféré que l'on n'exploite pas le côté sentimental, car c'est précisément en faisant jouer cette corde qu'on exploite la femme.

Je voudrais vous dire ce que je vois de terrible au fond de ma Bretagne depuis cette loi sur les allocations familiales, la prime à la naissance, l'allocation de la femme au foyer, etc., etc.

Tout cela paraît juste en soi. En fait, c'est l'organisation éhontée de l'exploitation de la femme.

Ces malheureuses qui accouchent tous les ans d'un enfant pendant 8, 10, 12, 14 ans (je peux citer des cas: oui 14 ans, l'aîné à 17 ans). Le ménage tient une ferme; sans

Lettre de l'Alliance au Conseil fédéral

On procède en ce moment à la révision de la loi du 30 juin 1927, qui fixe le statut des fonctionnaires fédéraux. A ce sujet, le Conseil fédéral a publié, le 20 décembre 1948, un message concernant les modifications apportées à la loi. L'Alliance de sociétés féminines suisses a adressé au Conseil fédéral ses désirs sur les améliorations qu'elle voudrait voir apporter au statut des fonctionnaires féminins. La loi de 1927 affirme en effet, au principe, que les fonctionnaires des deux sexes sont sur un pied d'égalité (art. 2, § 1); de plus, à l'art. 38, § 1 et 2, on stipule que les fonctionnaires qui répondent aux mêmes conditions doivent être rangés dans la même classe de salaires.

Or, les fonctionnaires féminines qui devraient être rangées dans la 15^e classe, se trouvent dans la 20^e; on donne pour prétexte à cette infraction que les femmes n'ont pas de charges de famille, mais les fonctionnaires masculins qui n'ont pas de charge ne sont pas pour cela relégués à la 20^e classe, alors? — De plus, les employées qui débloquent dans la classe 23 par exemple, obtiennent très difficilement un avancement et n'atteignent pas, pour la plupart la classe 20, il en résulte une forte différence de salaire et surtout de pension de retraite. On fait aussi une exception à l'égard des femmes, puisque leur mariage autorise à les licencier. Enfin, elles peuvent difficilement se défendre parce qu'elles ne sont représentées ni dans la commission paritaire, ni dans le comité du personnel. En conséquence, l'Alliance demande:

1. que pour le même travail, les femmes reçoivent le même salaire que les hommes et qu'on laisse par conséquent tomber la différence de cinq classes infligées aux fonctionnaires féminins.

2. qu'on fasse avancer les employées à l'échelon qui correspond à un travail plus qualifié, lorsqu'elles en sont chargées d'une façon durable.

3. de ranger dans les classes 25 et 23, respectivement, les aides de bureau dont le travail correspond aux échelons I et II.

4. lorsqu'on engage des aides de bureau des échelons I et II, de prendre en considération la préparation et les facultés intellectuelles correspondantes des postulantes.

5. de veiller à ce qu'il y ait une représentation féminine équitable dans la commission paritaire et dans le comité du personnel.

Cours international de cadres

Quarante-deux déléguées de vingt-trois pays ont passé les mois de juillet et août à La Châtaigneraie près de Genève. Elles participaient au cours de formation organisé par l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles pour les chefs des Alliances nationales.

L'Alliance universelle cherche ainsi à remédier au manque de cadres qualifiés, problème de l'après-guerre qui se pose à toutes les organisations chrétiennes. Bien que principalement prévu surtout pour les chefs européens, ce cours est devenu presque universel car on a pu réunir des déléguées de Chine, de Birmanie, de Ceylan, d'Afrique occidentale, d'Australie et de Nouvelle-Zélande, d'Egypte, du Liban, ainsi que de la plupart des pays européens, du Canada et des Etats-Unis.

Il comprend l'étude de la situation religieuse, sociale, économique et politique du monde actuel et de la place d'un mouvement de femmes chrétiennes dans celui-ci. Parmi les conférenciers, citons: Mme de Dietrich, de l'Institut œcuménique, le Dr Tournier et le pasteur d'Espine, de Genève, le professeur Evdokimoff, de la Gimade (Paris), et M. Martin Wight du « Royal Institute of International Affairs » à Londres.

En 1948, plus de 1000 femmes et mères sont mortes du cancer dans notre pays. Au moins 800 d'entre elles auraient pu être sauvées si leur mal avait été reconnu et soigné à temps.

Ligue nationale suisse contre le cancer.

DE-Cl, DE-La

A Strasbourg.

Dans la représentation britannique au Conseil de l'Europe, qui s'est réuni en août à Strasbourg, on comptait 17 hommes et une femme, Miss Herbison.

(The Women's Bulletin).

Une diplomate.

Le gouvernement néo-zélandais ayant récemment décidé d'établir une légation à Paris, Miss Mackenzie a été nommée chargée d'affaires de Nouvelle-Zélande en France.

Une femme maire.

A Kirkland Lake, au Canada, c'est une femme qui, depuis six ans, est maire de la localité. Son mari, médecin de l'endroit, avait la conviction que chaque citoyen et citoyenne doit s'intéresser aux affaires publiques. Lui-même, complètement absorbé par sa profession, demanda à sa femme de s'acquitter de ce devoir civique, elle fit d'abord partie de la commission scolaire. Plus tard, devinez, elle fut élue maire et elle exerce encore ces fonctions. Elle pense que le fait d'être une mère de famille lui a facilité sa tâche, cependant elle constate aussi que de nombreuses femmes célibataires réussissent fort bien dans leur carrière politique. (Women).

Une femme doyenne de faculté.

Mme Laure Dupraz, depuis 1948 professeur ordinaire de pédagogie à l'université de Fribourg, dont le « Mouvement Féministe » a parlé à plusieurs reprises, a été nommée doyenne de la faculté des Lettres pour la période 1948-1950. C'est la première fois qu'une femme revêt ces fonctions en Suisse.

La Société Coopérative de Consommation de Genève
a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

Pour votre jeune fille
3 tressoirs de première qualité :
Fr. 1000.—, 1500.—, 2000.—

R. SIEGRIST

Rue du Rhône 28

Tout pour économiser

LE GAZ

Cuisinières et réchauds

derniers modèles

Autocuiseurs - Grills „Melior“

Marmites à vapeur

E. Finaz-Trachsel

Boulevard James-Fazy 6